

GRILLE D'ANALYSE D'UNE DEMANDE D'ÉQUIVALENCE

Arrosage automatique

Qualification QualiPaysage « Spécialisée »

Objet de la grille

Cette grille est proposée par QualiPaysage afin d'accompagner les maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre dans l'analyse des candidatures lorsque l'opérateur économique ne dispose pas de la qualification QualiPaysage mais produit des éléments qu'il estime équivalents.

Elle constitue une aide méthodologique destinée à faciliter une analyse objective, argumentée et traçable des capacités techniques du candidat.

Important. Cette grille ne vaut pas reconnaissance d'équivalence par QualiPaysage. L'appréciation des garanties présentées relève de la seule responsabilité de l'acheteur.

Périmètre de la qualification

La qualification concerne les entreprises assurant la fourniture et la mise en œuvre des matériaux et matériels nécessaires à l'installation de réseaux d'arrosage automatique à commande programmée, pour la création d'installations complexes d'arrosage automatique, dans le respect des fascicules 35 et 71, des Règles Professionnelles PC.6-R0, PC.7-R0, PE.4-R0 et des normes en vigueur.

L'entreprise doit être capable de réaliser simultanément au moins 3 chantiers et disposer d'au moins 10 salariés affectés aux travaux d'arrosage permettant d'en assurer la conception et la maintenance simultanées.

Les travaux doivent être réalisés avec le propre personnel formé et habilité de l'entreprise et peuvent l'être avec le matériel en sa possession ou loué.

Les travaux doivent comporter les différentes activités nécessaires à l'exécution complète de l'ouvrage, réparties sur l'ensemble des attestations.

Les aménagements présentés portent obligatoirement sur au moins 6 domaines de compétence, sur au moins 2 attestations :

Informations générales

Acheteur

Consultation

Entreprise analysée

Qualification QualiPaysage visée **Spécialisée, Arrosage automatique**

Date de l'analyse

Analyste

- les terrassements de tranchées et leur remblaiement confiés à du personnel habilité ;
- la pose de réseaux d'arrosage intégrés automatisés et de réseaux d'adduction pour grands espaces tels que terrains de grands jeux, golfs, hippodromes, parcs... ;
- les poses de conduites d'un diamètre de 90 mm et plus, y compris tout branchement hydraulique ;
- les travaux électriques confiés à du personnel habilité interne ;
- la pose de disconnecteurs ;
- l'installation de stations de pompage, de reprise et/ou de surpression et filtration, éventuellement d'une capacité globale de 25 m³/h à 6,5 bars de pression minimum ;
- les réglages de l'installation ; la remise en état du terrain après travaux ; la rédaction d'un DOE comprenant un plan-masse et un manuel d'entretien et/ou d'utilisation.

Principe général

L'analyse d'une demande d'équivalence ne consiste pas à vérifier si le candidat produit exactement les mêmes documents que ceux exigés dans le cadre de l'instruction d'une qualification QualiPaysage.

Elle consiste à apprécier si les pièces et informations présentées permettent de démontrer un niveau de garanties comparable, notamment en matière :

- de capacité à créer des installations complexes d'arrosage automatique à commande programmée;
- de capacité à réaliser simultanément au moins 3 chantiers et à mobiliser au moins 10 salariés affectés aux travaux d'arrosage;
- de mobilisation du propre personnel formé et habilité de l'entreprise;
- de maîtrise d'au moins 6 domaines de compétence sur au moins 2 attestations;
- de nombre, de montant cumulé et de récence des références présentées;
- de références relatives aux stations de pompage, aux grands espaces et à un chantier de plus de 10 000 m²;
- de compétences et d'expérience professionnelle de l'encadrement;
- d'organisation de l'encadrement des équipes et de la conduite opérationnelle des chantiers;
- de détention des AIPR Encadrant, CACES et autorisations de conduite, habilitations électriques et habilitation au contrôle des disconnecteurs exigés;
- de détention ou location des matériels spécifiques exigés;
- de détention d'un logiciel de DAO compatible DWG;
- de couverture par une responsabilité décennale pour les travaux associés à l'arrosage automatique ainsi qu'aux stations de pompage et surpresseur;
- et, pour le statut Spécialisé GC uniquement, de références comprenant une gestion informatisée de l'installation et de la télémaintenance.

L'acheteur motive son appréciation au regard des éléments effectivement produits par le candidat.

Points d'attention préalables

- Les travaux présentés comme références doivent avoir été réalisés avec le propre personnel formé et habilité de l'entreprise. Le matériel utilisé peut appartenir à l'entreprise ou être loué, sous réserve des exigences de propriété expressément prévues pour certains matériels.
- L'entreprise doit être capable de réaliser simultanément au moins 3 chantiers et disposer d'au moins 10 salariés affectés aux travaux d'arrosage permettant d'en assurer la conception et la maintenance simultanées.
- Les références doivent démontrer les différentes activités nécessaires à l'exécution complète de l'ouvrage et couvrir au moins 6 domaines de compétence sur au moins 2 attestations.
- Les références doivent être datées de moins de 4 ans et atteindre 350 000 € HT sur 4 attestations ou 450 000 € HT sur un nombre plus important d'attestations, dans la limite de 12 attestations.
- Au moins 2 attestations doivent comprendre des travaux d'installation de station de pompage de 25 m³/h; au moins 2 attestations doivent concerner de grands espaces tels que terrains de grands jeux, golfs, hippodromes ou parcs; au moins 1 attestation doit concerner un chantier de plus de 10 000 m².
- Pour le statut Spécialisé GC uniquement, au moins 2 attestations doivent comprendre une gestion informatisée de l'installation et de la télémaintenance.
- Le dossier doit comprendre le curriculum vitae d'au moins 2 cadres ou assimilés cadre, agents de maîtrise, en plus du chef d'entreprise, faisant apparaître les années d'expérience dans la profession et les diplômes obtenus, avec les justificatifs nécessaires.
- Un chef d'équipe classé 05, 06 et/ou TAM 1 à 4 est exigé par tranche de 2 à 6 salariés maximum opérationnels sur chantier, chef d'équipe compris. La classification 05 n'est prise en compte comme fonction d'encadrant que pour les entreprises de moins de 10 salariés.
- Un cadre en charge de la conduite opérationnelle des chantiers est exigé par tranche de 2 M€ maximum pour l'activité concernée et/ou pour toutes activités confondues pour les entreprises qualifiées dans plusieurs métiers.
- Au moins 3 membres du personnel doivent disposer de l'AIPR Encadrant; au moins 3 du CACES 1 associé à l'autorisation de conduite de l'employeur; au moins 3 d'une habilitation électrique minimum BR valide, avec recyclage au-delà de 3 ans.
- Au moins 1 membre du personnel doit disposer d'une habilitation, datée de moins de 3 ans, à faire le contrôle des disconnecteurs anti-pollution.
- Le matériel spécifique comprend a minima 2 trancheuses et/ou 2 mini-pelles en propre ou location, 2 machines à électro-souder avec preuve d'achat, 1 machine à disconnecteurs avec preuve de propriété et certificat d'entretien et/ou facture d'achat de moins de 2 ans, et 1 logiciel de DAO compatible DWG avec licence au nom de l'entreprise.
- L'entreprise doit présenter la copie du contrat d'assurance et les attestations de l'année en cours pour la responsabilité décennale concernant les travaux associés à l'arrosage automatique et à ceux des stations de pompage et surpresseur.

Analyse des garanties présentées

N°	Critère du référentiel QualiPaysage	Exemples de documents	Pièce(s) produite(s) par le candidat	Analyse de l'acheteur	Garantie apportée	Observations
1	Définition de l'activité L'entreprise assure la fourniture et la mise en œuvre des matériaux et matériels nécessaires à l'installation de réseaux d'arrosage automatique à commande programmée.	Extrait Kbis; présentation de l'entreprise; mémoire technique; références d'activité.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée	
2	Nature des installations La qualification vise la création d'installations complexes d'arrosage automatique.	Mémoire technique; descriptifs de chantiers; CCTP; DOE; références de travaux.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée	
3	Fascicules, règles professionnelles et normes Les travaux sont réalisés dans le respect des fascicules 35 et 71, des Règles Professionnelles PC.6-R0, PC.7-R0, PE.4-R0 et des normes en vigueur.	Mémoire technique; procédures internes; documents de formation; références démontrant l'application des règles.			☐ Comparable ☐ Partiellement comparable ☐ Non démontré	
4	Capacité à réaliser plusieurs chantiers simultanément L'entreprise est capable de réaliser simultanément au moins 3 chantiers.	Plannings; tableaux de charge; références de chantiers concomitants; organisation des équipes.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée	
5	Effectif affecté aux travaux d'arrosage L'entreprise dispose d'au moins 10 salariés affectés aux travaux d'arrosage permettant d'en assurer la conception et la maintenance simultanées.	Registre du personnel; organigramme; liste nominative des salariés affectés à l'arrosage; fiches de poste.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée	
6	Personnel propre, formé et habilité Les travaux sont réalisés avec le propre personnel formé et habilité de l'entreprise.	Registre du personnel; organigramme; habilitations; attestations de formation; affectations aux chantiers.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée	
7	Matériel utilisé Les travaux peuvent être réalisés avec le matériel en possession de l'entreprise ou avec du matériel loué, sous réserve des exigences spécifiques de propriété prévues par le référentiel.	Inventaire; factures d'achat; registre des immobilisations; contrats ou factures de location.			☐ Comparable ☐ Partiellement comparable ☐ Non démontré	
8	Exécution complète de l'ouvrage Les travaux présentés comportent les différentes activités nécessaires à l'exécution complète de l'ouvrage, réparties sur l'ensemble des attestations.	Attestations détaillées; certificats de capacité; CCTP; DOE; descriptifs techniques.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée	

N°	Critère du référentiel QualiPaysage	Exemples de documents	Pièce(s) produite(s) par le candidat	Analyse de l'acheteur	Garantie apportée	Observations
9	Diversification des compétences Les aménagements présentés portent obligatoirement sur au moins 6 domaines de compétence, sur au moins 2 attestations.	Tableau récapitulatif des références; attestations détaillées; certificats de capacité.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée	
Domaine						
10	Terrassements de tranchées Les références peuvent démontrer les terrassements de tranchées et leur remblaiement confiés à du personnel habilité.	Attestations; fiches de chantier; habilitations; photographies.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée	
11	Réseaux intégrés et grands espaces Les références peuvent démontrer la pose de réseaux d'arrosage intégrés automatisés et de réseaux d'adduction pour grands espaces tels que terrains de grands jeux, golfs, hippodromes, parcs...	Attestations; plans; DOE; CCTP; certificats de capacité.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée	
12	Conduites de diamètre 90 mm Les références peuvent démontrer les poses de conduites d'un diamètre de 90 mm et plus, y compris tout branchement hydraulique.	Attestations; plans de réseaux; DOE; fiches techniques.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée	
13	Travaux électriques Les références peuvent démontrer des travaux électriques confiés à du personnel habilité interne.	Attestations; habilitations électriques; DOE; schémas électriques.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée	
14	Pose de disconnecteurs Les références peuvent démontrer la pose de disconnecteurs.	Attestations; DOE; fiches techniques; rapports de mise en service.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée	
15	Stations de pompage / reprise / surpression / filtration Les références peuvent démontrer l'installation de stations de pompage, de reprise et/ou de surpression et filtration, éventuellement d'une capacité globale de 25 m³/h à 6,5 bars de pression minimum; la fiche technique et les courbes de la pompe doivent être fournies.	Attestations; fiche technique et courbes de pompe; DOE; PV de mise en service.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée	

N°	Critère du référentiel QualiPaysage	Exemples de documents	Pièce(s) produite(s) par le candidat	Analyse de l'acheteur	Garantie apportée	Observations
16	Réglages de l'installation Les références peuvent démontrer les réglages de l'installation.	Rapports de mise en service; fiches de réglage; DOE.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée	
17	Remise en état du terrain Les références peuvent démontrer la remise en état du terrain après travaux.	Attestations; PV de réception; photographies avant/après.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée	
18	DOE et manuel Les références peuvent démontrer la rédaction d'un DOE comprenant un plan-masse et un manuel d'entretien et/ou d'utilisation.	DOE; plan-masse; plans de récolement; manuel d'entretien et/ou d'utilisation.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée	
19	Montant sur quatre attestations Sur 4 attestations, le montant total atteint au moins 350 000 € HT.	Attestations mentionnant les montants HT; marchés; DGD; certificats de capacité.			☐ Comparable ☐ Partiellement comparable ☐ Non démontré	
20	Montant sur plus de quatre attestations Sur un nombre plus important d'attestations, le montant total atteint au moins 450 000 € HT, dans la limite de 12 attestations.	Attestations; tableau récapitulatif; marchés; DGD.			☐ Comparable ☐ Partiellement comparable ☐ Non démontré	
21	Ancienneté des attestations Toutes les attestations sont datées de moins de 4 ans.	Attestations datées; PV de réception; DGD; certificats de capacité.			☐ Comparable ☐ Partiellement comparable ☐ Non démontré	
Références						
22	Stations de pompage Au moins 2 attestations comprennent des travaux d'installation de station de pompage de 25 m³/h.	Attestations détaillées; DOE; fiches techniques et courbes de pompe; PV de mise en service.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée	
23	Grands espaces Au moins 2 attestations comprennent des travaux correspondant à de grands espaces tels que terrains de grands jeux, golfs, hippodromes, parcs...	Attestations détaillées; plans; DOE; CCTP.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée	

N°	Critère du référentiel QualiPaysage	Exemples de documents	Pièce(s) produite(s) par le candidat	Analyse de l'acheteur	Garantie apportée	Observations
24	Référence – Chantier de plus de 10 000 m² Au moins 1 attestation concerne un chantier de plus de 10 000 m ² .	Attestation mentionnant la surface; plan-masse; marché; DOE.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée	
25	Spécialisé GC – Gestion informatisée et télémaintenance Uniquement pour l'obtention du statut Spécialisé GC, au moins 2 attestations comprennent une gestion informatisée de l'installation et de la télémaintenance.	Attestations détaillées; DOE; descriptifs du système de gestion informatisée; éléments de télémaintenance.			☐ Comparable ☐ Partiellement comparable ☐ Non démontré ☐ Sans objet	
Encadrement						
26	Nombre de cadres Le dossier comprend le curriculum vitae d'au moins 2 cadres ou assimilés cadre, agents de maîtrise, en plus du chef d'entreprise.	CV; organigramme; fiches de poste; contrats de travail.			☐ Comparable ☐ Partiellement comparable ☐ Non démontré	
27	Contenu des CV Les CV font clairement apparaître les années d'expérience dans la profession ainsi que les diplômes obtenus.	CV détaillés, datés et nominatifs.			☐ Comparable ☐ Partiellement comparable ☐ Non démontré	
28	Justification de l'expérience et des diplômes Le candidat fournit les documents nécessaires permettant de justifier les diplômes et l'expérience professionnelle déclarés.	Diplômes; certificats de travail; attestations d'employeurs.			☐ Comparable ☐ Partiellement comparable ☐ Non démontré	
29	Présence de chefs d'équipe L'entreprise dispose de chefs d'équipe classés 05, 06 et/ou TAM 1 à 4.	Organigramme; registre du personnel; classifications; fiches de poste.			☐ Comparable ☐ Partiellement comparable ☐ Non démontré	
30	Ratio d'encadrement Un chef d'équipe est exigé par tranche de 2 à 6 salariés maximum opérationnels sur chantier, chef d'équipe compris.	Tableau des effectifs par équipe; plannings; feuilles d'affectation.			☐ Comparable ☐ Partiellement comparable ☐ Non démontré	
31	Classification 05 La classification 05 n'est prise en compte comme fonction d'encadrant que pour les entreprises de moins de 10 salariés.	Registre du personnel; état des effectifs; classification conventionnelle.			☐ Comparable ☐ Partiellement comparable ☐ Non démontré ☐ Sans objet	

N°	Critère du référentiel QualiPaysage	Exemples de documents	Pièce(s) produite(s) par le candidat	Analyse de l'acheteur	Garantie apportée	Observations
32	Cadre chargé de la conduite opérationnelle Un cadre en charge de la conduite opérationnelle des chantiers (conducteur de travaux) est exigé par tranche de 2 M€ maximum.	Organigramme ; fiche de poste ; contrat ; tableau des conducteurs de travaux.			☐ Comparable ☐ Partiellement comparable ☐ Non démontré	
33	Calcul du seuil de 2 M€ Le ratio d'un cadre par tranche de 2 M€ maximum s'apprécie pour l'activité concernée et/ou pour toutes activités confondues pour les entreprises qualifiées dans plusieurs métiers.	Chiffre d'affaires par activité ; comptes annuels ; ventilation du CA ; tableau de calcul.			☐ Comparable ☐ Partiellement comparable ☐ Non démontré	
34	AIPR Encadrant Au moins 3 membres du personnel disposent de l'autorisation AIPR Encadrant.	AIPR Encadrant nominatives ; attestations de compétences ; registre du personnel.			☐ Comparable ☐ Partiellement comparable ☐ Non démontré	
35	CACES 1 Au moins 3 membres du personnel disposent du CACES 1.	CACES 1 nominatifs ; justificatifs de validité ; registre du personnel.			☐ Comparable ☐ Partiellement comparable ☐ Non démontré	
36	Autorisations de conduite Pour chacun des 3 membres concernés, le CACES 1 est associé à l'autorisation de conduite délivrée par l'employeur.	Autorisations de conduite nominatives signées par l'employeur.			☐ Comparable ☐ Partiellement comparable ☐ Non démontré	
Habilitations électriques						
37	Nombre Au moins 3 membres du personnel disposent d'une attestation de stage d'habilitation aux travaux électriques.	Habilitations électriques nominatives ; attestations de stage ; registre du personnel.			☐ Comparable ☐ Partiellement comparable ☐ Non démontré	
38	Niveau et validité L'habilitation est au minimum BR, d'une validité maximum de 3 ans avec recyclage au-delà, et délivrée par un organisme agréé.	Habilitations BR ou supérieures ; attestations de stage ; justificatifs de recyclage.			☐ Comparable ☐ Partiellement comparable ☐ Non démontré	
39	Contrôle des disconnecteurs anti-pollution Au moins 1 membre du personnel dispose d'une habilitation datée de moins de 3 ans à faire le contrôle des disconnecteurs anti-pollution.	Habilitation nominative ; justificatif de date ; registre du personnel.			☐ Comparable ☐ Partiellement comparable ☐ Non démontré	

N°	Critère du référentiel QualiPaysage	Exemples de documents	Pièce(s) produite(s) par le candidat	Analyse de l'acheteur	Garantie apportée	Observations
40	Matériel spécifique – Liste et justificatifs L'entreprise fournit une liste du matériel spécifique; pour le matériel en propre, elle fournit les factures correspondantes.	Inventaire; factures d'achat; registre des immobilisations; justificatifs de location.			☐ Comparable ☐ Partiellement comparable ☐ Non démontré	
Matériel						
41	Trancheuses / mini-pelles L'entreprise dispose au minimum de 2 trancheuses et/ou 2 mini-pelles, en propre ou en location.	Factures d'achat; registre des immobilisations; contrats ou factures de location.			☐ Comparable ☐ Partiellement comparable ☐ Non démontré	
42	Machines à électro-souder L'entreprise dispose de 2 machines à électro-souder avec preuve d'achat du matériel.	Factures d'achat des deux machines; registre des immobilisations.			☐ Comparable ☐ Partiellement comparable ☐ Non démontré	
43	Machine à disconnecteurs L'entreprise dispose d'1 machine à disconnecteurs avec preuve de propriété et certificat d'entretien et/ou une facture d'achat de la machine de moins de 2 ans.	Facture d'achat; justificatif de propriété; certificat d'entretien.			☐ Comparable ☐ Partiellement comparable ☐ Non démontré	
44	Logiciel DAO L'entreprise dispose d'1 logiciel de dessin de DAO compatible avec le format DWG et fournit la copie de la licence du logiciel au nom de l'entreprise.	Licence du logiciel au nom de l'entreprise; justificatif de compatibilité DWG.			☐ Comparable ☐ Partiellement comparable ☐ Non démontré	
45	Responsabilité décennale L'entreprise présente obligatoirement la copie du contrat d'assurance et les attestations de l'année en cours pour la responsabilité décennale concernant les travaux associés à l'arrosage automatique et à ceux des stations de pompage et surpresseur.	Contrat d'assurance responsabilité décennale; attestation de l'année en cours mentionnant les activités couvertes.			☐ Comparable ☐ Partiellement comparable ☐ Non démontré	

I Appréciation globale

Au regard des éléments analysés, les pièces produites permettent-elles d'apprécier des garanties techniques comparables à celles exigées dans le cadre de la qualification QualiPaysage « Spécialisée » – Arrosage automatique ?

- ☐ Oui
- ☐ Partiellement (des compléments seraient nécessaires)
- ☐ Non

I Observations complémentaires de l'acheteur

I Traçabilité de l'analyse

Le présent document constitue une aide à la motivation de l'analyse des capacités techniques du candidat. Il peut être conservé dans le dossier de consultation afin de justifier l'appréciation portée sur les éléments produits en cas de demande d'explication ou de recours.

I Rappel

La qualification QualiPaysage « Spécialisée » repose sur l'examen simultané de plusieurs critères, notamment :

- la capacité à créer des installations complexes d'arrosage automatique et à intervenir simultanément sur plusieurs chantiers ;
- la diversité des domaines de compétence et la technicité des références ;
- l'expérience récente et les montants de travaux réalisés ;
- les compétences de l'encadrement et les habilitations du personnel ;
- l'organisation de la conduite opérationnelle des chantiers ;
- les moyens matériels spécifiques et la couverture d'assurance décennale.

L'appréciation d'une équivalence ne peut donc résulter d'un seul critère isolé mais doit porter sur l'ensemble des garanties apportées par le candidat.